Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260605-552026-DE

N° 55/2026 Commune de PLOUGONVELIN

| **CONSEIL MUNICIPAL**<br>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS | **Séance du 05 juin 2026**<br><br>**OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)** |
|---|---|
| **DATE DE CONVOCATION** :<br>Le 29 mai 2026<br><br>**DATE D'AFFICHAGE** :<br>Le 29 mai 2026<br><br>**NOMBRE DE CONSEILLERS** :<br>- En exercice : 27<br>- Présents : 23<br>- Votants : 26 | L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 18h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Stéphane CORRE, Maire.<br><br>Étaient présents :<br>Tous les membres en exercice à l'exception de :<br>M DUFOURNAUD qui a donné procuration à Mme SAUNIER PRENVEILLE<br>M LE GUERN qui a donné procuration à M PRUNIER<br>Mme SAUVAGE THIBOUVILLE qui a donné procuration à M MACÉ<br>M CHAMPEAU<br>Mme CARON TASSIN a été nommée secrétaire de séance |

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par un adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent :
- être de nationalité française,
- être âgés de 18 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les huit commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double, remplissant les conditions ci-dessus, dressée par le Conseil Municipal ; la liste de présentation établie par le Conseil Municipal doit donc comporter seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

La désignation intervient lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Rôle de la commission
La CCID se réunit au moins une fois par an.
Elle intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260605-552026-DE

-elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (art. 1503 et 1504 du CGI) ;
- elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (art.1503) ;
- elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (art. 1505) et son rôle est facultatif ;
- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (art. 1510 du CGI) ;
- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (art. R 198-3 du livre des procédures fiscale).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition de liste suivante :

| COMMISSAIRES TITULAIRES | COMMISSAIRES SUPPLEANTS |
|---|---|
| Michel TASSIN | Audrey MARZIN |
| Lisette COGAIGN | Aurélie CORCUFF |
| Lionel BATHELIER | Nathalie L'HOPITAL |
| Robert QUILLEVERE | Xavier GUILLOTEAUX |
| Tanguy CORRE | Hélène HALL |
| Gisèle GUIAVARCH | Gaëlle AUGUSTE |
| Bertrand MET | Bertrand QUELLEC |
| Marie Françoise LE PERSON | Hugo LIDOUREN |
| Eugène LE HIR | Isabelle VIGOUROUX |
| Marie Claire THORBE | Louis BIANIC |
| Tanguy CORNEC | Marc ROPARS |
| Laurent ABEGUILLE | Pierre EVRARD |
| Laure JEZEQUEL | Yvon LAINE |
| Philippe PRENVEILLE | Pierre GERMAIN |
| Séverine SALIOU | Jocelyne POIRSON |
| Audrey KUHN | Annie HUIN |

*Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa publication le*
*et de sa transmission au représentant de l'État le*
*Le Maire, Stéphane CORRE*

*Fait et délibéré à PLOUGONVELIN,*
*Le 05 juin 2026*
*Le Maire, Stéphane CORRE*